

# Chap 1 : LA VIE POLITIQUE

## I/ Les institutions de la Vème république

### 1) La constitution : loi fondamentale

La France est un Etat républicain et démocratique.

La Constitution définit les institutions de la Vème République.

Les plus importantes sont :

-le Parlement

-le président de la République et le gouvernement.

### 2) la séparation des pouvoirs garantie de la démocratie

Les pouvoirs centraux de l'Etat sont constitués par :

-le pouvoir exécutif avec le président de la République(qui est élu pour cinq ans au suffrage universel , il nomme le gouvernement, dirige la diplomatie et est chef des armées ; il peut dissoudre l'Assemblée nationale et prendre les pleins pouvoirs en cas de crises graves),

Et le Gouvernement :le 1<sup>er</sup> ministre et les différents ministres

-le pouvoir législatif : l'Assemblée nationale et le Sénat.

Les députés et les sénateurs, modifient, débattent puis adoptent ou rejettent les textes de lois proposés.

**Tous sont contrôlés** par des conseils indépendants : Conseil constitutionnel, Conseil d'Etat, Cour des comptes.

<http://youtu.be/k6C3PPh4t0s> pour les tablettes

## II. La décentralisation

En 1982-1983 (puis en 2004) , **les lois de décentralisation ont partagé les compétences** entre l'Etat central (le gouvernement) et les collectivités territoriales : : **régions, départements, communes, communautés.**

(le conseil régional, le conseil général et le conseil municipal )

Elles ont un conseil élu et une administration qui s'occupent d'actions locales. Elles connaissent mieux les besoins des citoyens en étant à leur contact.

L'activité et les dépenses des collectivités territoriales sont contrôlées par le **préfet**, qui est le représentant du gouvernement et de l'Etat dans les départements et les régions.

Depuis 1999, les communes peuvent se regrouper pour financer des travaux : ce sont les **communautés de communes** en campagne et les **communautés urbaines** en ville.

### III- Les différentes formes de participations démocratiques

#### Fiche découverte de citoyens engagés

##### 1) les partis politiques acteurs du débat démocratique

-Le citoyen participe à la vie politique en défendant ses idées notamment dans les partis.

-La démocratie est fondée sur la participation des citoyens à la vie politique de leur pays.

-Les partis politiques permettent aux citoyens de se regrouper et de s'organiser pour mieux s'exprimer et pour agir.

Leur nombre est la garantie du **pluralisme politique et de la liberté d'opinion.**

- **pluralisme** : expression de la diversité des opinions.
- **militant** : adhérent actif qui accepte de faire bénévolement un travail de terrain et de participer à la vie du parti.
- **adhérent** : personne affiliée à un parti politique dont elle possède la carte après avoir payé une cotisation.

##### 2) les autres formes de participation démocratique

-En démocratie, on peut agir de multiples façons (participations aux activités d'une association, bénévolat, manifestation, pétition).

**Une association : un ensemble de personnes unies pour faire une action commune.**

Les associations en France fonctionnent selon une loi de 1901 (à but non lucratif (ne pas gagner d'argent)).

Elle fonctionne avec des salariés qui sont près de deux millions, mais surtout avec des **bénévoles qui sont plus de 10 millions.**

Un bénévole : quelqu'un qui travaille gratuitement et volontairement.

**Il existe environ un million d'associations en France dans de nombreux domaines** : surtout sportives ou de quartiers, mais aussi dans l'aide humanitaire (des ONG : Organisations Non Gouvernementales) ...

-L'engagement est un droit essentiel du citoyen mais aussi l'un de ses devoirs.

-La citoyenneté est liée aux valeurs de respect des autres (civilité) et de respect de l'environnement (éco-citoyenneté) sans lesquelles il est impossible de vivre ensemble en société.